

● (1750)

Où est le problème et pourquoi ne peut-il être résolu simplement? Si je ne me trompe, il serait antiréglementaire de poser maintenant une question au ministre. Je lui demande néanmoins comment il peut dire que l'analogie qu'il a établie entre les pièces d'or et celles d'argent est réelle. Les pièces d'argent contiennent la même teneur fondamentale en argent. Est-ce juste?

M. Mackasey: Pas le même taux de contrôle.

M. Brisco: Ne serait-il pas opportun d'estampiller sur les pièces la quantité d'or qu'elles contiennent—la quantité ou la valeur de leur teneur en or?

En terminant, je voudrais insister sur l'urgence de ce qu'ont dit d'autres députés de l'opposition et demander au ministre d'accepter de bonne foi l'amendement proposé.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): J'aimerais dire quelques mots en faveur de l'amendement. Je crois sage l'émission de pièces d'or dont la teneur en or équivaut à la valeur nominale de la pièce au moment où elle est frappée et, à mon sens, toute autre pratique serait un grave écart aux habitudes. Si j'ai bien compris, le Rand sud-africain contient une once d'or et tous ceux qui détiennent cette pièce savent qu'ils sont en possession d'une once d'or.

Il me semble que le gouvernement commet là une supercherie qui tend à la pure malhonnêteté, voire même à la fraude. Que dire d'autre quand on frappe deux pièces d'or qui ont la même valeur faciale, dont l'une contient une demi-once d'or et l'autre un quart d'once, sans que la grande public puisse faire vraiment la différence? Le public devrait au moins savoir quelle quantité d'or il achète lorsqu'il se porte acquéreur de ces pièces.

Si j'ai bien compris, les pièces contenant un quart d'once se vendront à \$150 et celles qui en contiennent une demi-once à plus de \$200. Je suppose que les gens achèteront les pièces à ce prix-là parce que l'événement qu'elles commémorent leur confère plus de valeur. Toutefois, je suis certain que pour bien des gens, il s'agira d'un investissement et il faudrait donc y inscrire la quantité d'or qu'elles contiennent. Apparemment, tel ne sera pas le cas. Si j'ai bien compris, seuls les gens qui connaissent vraiment les monnaies pourront distinguer les deux sortes de pièces. À mon avis, cela constitue une supercherie.

Si l'on émet deux pièces, elles doivent être suffisamment différentes pour permettre aux acheteurs de les distinguer au premier coup d'œil. Autrement, c'est extrêmement injuste pour un public crédule. Si un particulier ou une compagnie faisait ce que le gouvernement se propose de faire, elle serait fustigée sinon poursuivie. L'amendement

Jeux olympiques—Financement

ramènerait au moins un semblant d'honnêteté dans toute cette opération.

Si le prix de l'or monte, la quantité d'or que contiennent les pièces pourra être réduite à l'insu de tous. En fait, il pourrait même ne plus y avoir d'or du tout. C'est une mauvaise chose. Non seulement on a deux pièces différentes, mais encore le gouvernement peut changer la situation à son avantage si le prix de l'or augmente. Puis-je dire qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, comme je le disais avant la suspension de la séance, je prie le gouvernement d'étudier attentivement l'amendement. S'il ne lui agréé pas, le ministre voudra peut-être admettre une solution qui lui conviendrait mieux, à lui et au gouvernement.

Il importe, je le répète, de faire savoir que la teneur en or de ces pièces est constante. Si ceux qui les achèteront n'en faisaient l'acquisition qu'en souvenir des Olympiques, il importerait peu qu'elles fussent en étain ou en un autre métal quelconque, cher ou bon marché. Il est à supposer que les pièces d'argent n'ont pas connu le succès espéré des promoteurs du COJO, peut-être parce que la clientèle n'était pas suffisamment attirée par une pièce n'ayant qu'une valeur commémorative. Et c'est pour cela qu'on parle maintenant de frapper une pièce d'or.

Et pourquoi une pièce d'or réussirait-elle mieux? Sans doute parce que l'or a une valeur psychologique, qu'il est prisé de certains. Beaucoup achèteront des pièces pour les donner à leurs enfants ou à leurs petits-enfants, ou à des personnes qui ne pensent pas venir aux Jeux. Ces pièces seront offertes dans l'idée qu'un jour elles vaudront beaucoup plus cher que leur valeur nominale. Mais malgré cette valeur nominale de \$100, rien n'interdit de penser qu'un jour, un gouvernement quelconque leur niera le pouvoir libératoire, et alors elles n'auront d'autre valeur que celle de l'or qu'elles contiennent.

Celui qui achète ces pièces a le droit d'en connaître la teneur en or. Le quart d'or vaut actuellement \$48 environ, ce qui fait qu'une pièce contenant cette quantité d'or en vaudrait au moins le prix. La clientèle pourra alors, en toute honnêteté, se décider à acheter ou ne pas acheter la pièce, en se basant simplement sur sa valeur de placement.

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, les députés se demandent peut-être pourquoi un député de l'Ouest canadien veut parler de l'amendement à l'étude.

M. Lang: Ils se le demanderont encore quand vous aurez terminé.